

Ministry of Health

OHIP, Pharmaceuticals and
Devices Division

Delivery and Eligibility Review Branch
3rd Floor, 5700 Yonge Street
Toronto ON M2M 4K5

Telephone: (416) 327-8109
Toll Free: 1-866-811-9893
Facsimile: (416) 327-8912
Toll Free 1-866-598-6530

www.ontario.ca/health

Ministère de la Santé

Division de l'Assurance-santé, des produits pharmaceutiques et des
appareils et accessoires fonctionnels

Direction de la prestation des programmes et de l'examen de l'admissibilité
5700, rue Yonge, 3^e étage
Toronto ON M2M 4K5

Téléphone : (416) 327-8109
Sans frais : 1 866 811-9893
Télécopieur : (416) 327-8912
Sans frais : 1 866 598-6530

www.ontario.ca/sante

Note de service

Date : Le 8 octobre 2021

Destinataires : Fournisseurs d'équipement et de fournitures respiratoires inscrits au PAAF

Expéditeur : David Schachow, directeur, Direction de la prestation des programmes et de l'examen de l'admissibilité

Objet : Mise à jour du Manuel de produits d'Équipement et de fournitures respiratoires

Le Programme d'appareils et accessoires fonctionnels (PAAF) a travaillé de concert avec les fabricants de systèmes de ventilation en pression positive (PP) pour mettre à jour la liste des appareils couverts par le PAAF. Le [Respiratory Devices Product Manual](#) (Manuel de produits d'Équipement et de fournitures respiratoires; en anglais seulement) a maintenant été modifié pour inclure uniquement les appareils dont la vente au Canada a été confirmée par les fabricants.

De plus, le PAAF souhaiterait saisir cette occasion pour souligner les politiques suivantes qui régissent le financement des systèmes de ventilation en pression positive. Ces politiques demeurent inchangées et sont présentées dans le [Respiratory Equipment Policy and Administration Manual](#) (Manuel des politiques et de l'administration – Équipement et fournitures respiratoires; en anglais seulement).

1. La politique 115.02 précise que le fournisseur inscrit au PAAF :
 - doit informer la personne de l'existence du PAAF et du processus à suivre pour obtenir de l'aide financière
 - offrira à son personnel une formation sur l'utilisation des appareils d'assistance respiratoire mentionnés dans le *Respiratory Equipment Product Manual* (Manuel de produits d'Équipement et de fournitures

respiratoires; en anglais seulement) et fournira des instructions sur l'emploi et l'entretien de tous les appareils d'assistance respiratoire

2. La politique 225.01 mentionne que les articles suivants **font partie** des systèmes de ventilation en pression positive financés par le PAAF :
 - un appareil de ventilation en pression positive
 - un humidificateur chauffant
 - un masque et un casque de base
 - un coffret de transport
 - une tubulure de 6 pieds
 - tous les couvercles et filtres nécessaires
 - un manuel d'instructions pour l'utilisateur
3. La politique 225.01 énonce qu'un modèle amélioré de masque et de casque **n'est pas inclus** dans le montant du financement fourni pour un système de ventilation en pression positive.
4. La politique 610 indique qu'un fournisseur inscrit au PAAF :
 - peut facturer à la clientèle la totalité du coût des articles ne faisant pas partie d'un système de ventilation en pression positive financé par le PAAF, comme un modèle amélioré de masque et de casque
 - peut fournir des services supplémentaires à la clientèle, par exemple un ensemble de services
 - peut offrir ces services à la clientèle à un coût distinct du financement fourni par le PAAF
 - doit donner à la clientèle la possibilité d'acheter les services supplémentaires séparément, sans que cela soit obligatoire à l'achat d'un système de ventilation en pression positive.

Un fournisseur inscrit au PAAF ou n'importe quel membre de son personnel peuvent télécharger une copie de la nouvelle version du *Respiratory Devices Product Manual* (Manuel de produits d'Équipement et de fournitures respiratoires) ou du *Respiratory Equipment Policy and Administration Manual* (Manuel des politiques et de l'administration – Équipement et fournitures respiratoires) sur le site Web du PAAF.

<https://www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/adp/publications.aspx>

Les fournisseurs doivent faire parvenir toutes leurs questions concernant cette note de service ou les politiques ou procédures du PAAF à : adpvendors@ontario.ca.

(original signé par)

David Schachow

Directeur, Direction de la prestation des programmes et de l'examen de l'admissibilité
Ministère de la Santé